

des Princes &c. Novemb. 1715. 323

qui sont le plus ferme apuy de vôtre Trône, & la splendeur de la Justice.

Ces projets sur les Conseils où il veut que la pluralité des suffrages décide, nous font esperer qu'il rétablira les affaires du Royaume, en affermissant nôtre repos & nôtre felicité; vôtre éducation qui sera le fondement de vôtre Religion & de vos mœurs, doit être le chef d'œuvre du sage & du pieux Prince qui y préside, & de ceux qui y sont associez.

Je finis en demandant à V. M. pour son Parlement, la continuation de la confiance & de la protection dont l'ont honoré les Rois vos Ancêtres, & principalement dans ces derniers tems le feu Roi, en lui remettant la garde de son Testament; c'est ce qui lui confirmera le droit & la possession où il est depuis tant de siècles, de rendre la justice à vos peuples, à vôtre décharge, en vôtre nom & par vôtre autorité, en suivant toujours fidèlement les Loix & les Ordonnances.

X. Ensuite les Gens du Roi se mirent à genoux pour marque du serment qu'ils prêtoient au nouveau Roi; & Mr. le Chancelier les ayant fait lever, ont porté la parole au Roi, par la bouche de Mr. Joly l'un des Avocats Généraux, en disant.

S I R R.

LA possession publique que V. M. vient prendre du Trône de ses Ancêtres, cette auguste Ceremonie qui imprime le respect, ou plutôt qui représente celui qui est gravé dans tous les cœurs; ce concours de vos plus fidèles Sujets qui applaudissent aux droits que vôtre naissance vous donne, semble être des suiets de consolation que le Ciel nous envoie après le funeste coup dont il vient de nous frapper. Nous avons perdu un Roi glorieux, par les plus éclatantes prosperitez, glorieux même par des revers, grand par toutes les vertus heroïques

Celle de
Mrs. les Gens
du Roi.